

REÇU EN PREFECTURE

Le 23 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

972-219722261-20250723-A00124010-AR

Publié le 23 juil. 2025

www.delibs.com/sainteanne

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE



**ARRETE N°80/2025 INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUES
JEAN-MARIE TJIBAOU ET ABBE SAFFAHE LE DIMANCHE 27 JUILLET 2025
DANS LE CADRE DE LA FÊTE PATRONALE DE SAINTE ANNE**

Le Maire de la ville de SAINTE ANNE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-3,

Vu le Code de la route, notamment les articles L.411-1 à L.411-8,

Considérant que la ville de Sainte Anne organise la Fête Patronale 2025,

Considérant qu'à cette occasion un défilé sera organisé le dimanche 27 juillet 2025 dans les rues du bourg,

Considérant que la circulation et le stationnement de véhicules rues Jean-Marie Tjibaou et Abbé Saffache sont de nature à compromettre le bon déroulement du défilé, la sécurité du public et des participants.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits rues Jean-Marie Tjibaou et Abbé Saffache **le dimanche 27 juillet 2025 de 8H30 à 13H30.**

ARTICLE 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de deux mois à compter de sa publication (ou notification).

Il peut être saisi au moyen de l'application informatique Téléréours Citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Police Municipale et la Gendarmerie du Marin seront chargées de l'application du présent arrêté qui sera affiché, transmis à la Sous-Préfecture du MARIN et la Gendarmerie du MARIN, publié et inscrit au registre des actes administratifs municipaux.

Sainte Anne, le 22/07/2025



Le Maire,

Jean-Michel GEMIEUX